

CONSEIL MUNICIPAL DE VERTRIEU

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU 3 AVRIL 2018

L'an 2018 et le 3 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *SPITZNER Francis*, Maire.

Etaient présents : Mmes BOUCHOU Christiane, CUZIAT Régine, GROS Marianne, HALITIM Véronique
MM DECEVRE Hervé, DELANDRE Frédéric, GONON Bernard, MOREL Fernand, RAPET Gilles

Absents excusés : Mme DEWIER Valérie, MM. CARNESECCHI André, LUCOT Christophe

Secrétaire de séance : Mme HALITIM Véronique

Avant d'ouvrir la séance le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Report des amortissements 2017

Le Conseil Municipal accepte.

1- Approbation du compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTES POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0

DELIBERATION APPROUVEE

2- Approbation du compte administratif 2017

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Monsieur Bernard GONON, conseiller municipal, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

L'assemblée vote hors de la présence du Maire le compte administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement

Dépenses	457 813.36 €
Recettes	526 192.03 €

<i>Investissement</i>	
Dépenses	376 881.99 €
Restes à réaliser	813 460.00 €
Recettes	1 224 878.45 €
Restes à réaliser	530.00 €

Résultats de clôture :

Fonctionnement	100 062.37 €
Investissement	824 859.52 €
Résultat global	924 921.89 €

VOTES POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0

DELIBERATION APPROUVEE

3- Affectation du résultat

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution de la section d'investissement de : *Excédent de* 824 859.52 €
- un résultat de la section de fonctionnement de : *Excédent de* 100 062.37 €

De plus, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de : 813 460.00 €
- en recettes pour un montant de : 530.00 €

Le besoin de la section d'investissement peut donc être estimé à : 812 930.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la manière suivante :

- compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé pour : 0.00 €
- ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté pour : 100 062.37 €

VOTES POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0

DELIBERATION APPROUVEE

4- Approbation du budget primitif 2018

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif arrêté lors de la réunion de la commission finances comme suit :

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	624 508.37 €	624 508.37 €
Section d'investissement	1 162 310.00 €	1 162 310.00 €
TOTAL	1 786 818.37 €	1 786 818.37 €

VOTES POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0

DELIBERATION APPROUVEE

5- Taux d'imposition 2018

Le Conseil Municipal décide de maintenir en 2018 les mêmes taux d'imposition qu'en 2017. Les taux sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 16.72 %
- Taxe sur le foncier bâti : 23.15 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 68.56 %

VOTES POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0

DELIBERATION APPROUVEE

6- Subventions accordées aux associations vertrolandes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- d'attribuer au titre de l'année 2018 les subventions suivantes imputables à l'article 6574

Sou des Ecoles	1 900.00
Coopérative Scolaire	712.50
Les Simples de Vertrieu	100.00

Les autres associations n'ayant pas fourni leur bilan financier, l'assemblée demande à Monsieur le Maire de réclamer les justificatifs afin qu'une décision soit prise au prochain conseil municipal.

VOTES POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0

DELIBERATION APPROUVEE

7- Renouvellement de la convention ADMR

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention avec l'ADMR a été signée en janvier 2009. Par cette convention, la commune s'engageait à verser une subvention annuelle de 1€ par habitant en contrepartie des interventions et des services proposés par l'ADMR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de renouveler cette convention pour l'année 2018

Considérant la population légale publiée par l'INSEE (682 habitants), le montant de la subvention s'élève donc à **682 €**.

VOTES POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0

DELIBERATION APPROUVEE

8- Avenant n°1 au marché de travaux conclus avec l'entreprise Nord Isère Charpente pour la rénovation du groupe scolaire

L'avenant présenté par l'entreprise Nord Isère Charpente n'étant pas conforme aux choix formulés par la commission travaux, il est décidé de reporter cette délibération à la prochaine séance.

9- Délibération ajoutée : report des amortissements 2017

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les opérations d'ordre liées aux amortissements n'ont pu être réalisées en 2017 compte tenu de l'absence de la secrétaire. Il convient donc de décaler ces amortissements d'un an afin de ne pas trop gonfler les crédits budgétaires en 2018.

Le Conseil Municipal, au vu du tableau récapitulatif des amortissements 2017 qui s'élèvent à 37 926.29 € et après en avoir délibéré :

- ACCEPTE de décaler l'ensemble des amortissements d'un an
- D'INSCRIRE au budget primitif 2018 les crédits correspondants aux amortissements 2017.

VOTES POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0

DELIBERATION APPROUVEE

10- Questions diverses

Orientations budgétaires :

Erratum : ajout des logiciels mairie (oublié lors de la présentation du 6 mars) et augmentation des crédits alloués pour la création de WC publics suite aux devis reçus :

Logiciels mairie	2 350 €
Enfouissement des réseaux place du village	74 000 €
Création de WC publics	15 000 €
Signalétique intercommunale	2 100 €
Modification du Site Patrimonial Remarquable (ex AVAP)	1 500 €
Achat terrain GUYOT	2 900 €
Achat d'une cuve GNR	800 €
Achat d'une serre	1 000 €
Achat d'un défibrillateur	1 700 €
Achat d'une armoire forte	2 000 €
Remplacement pompe fontaine	1 500 €

crédits reportés de 2017 :

Aménagements divers (achat kits de déjections canines)	1 500 €
Travaux en cours (dont garage + école) *	811 430 €

Les estimations présentées lors du conseil municipal du 6 mars sont erronées. Il convient de lire :

- construction du garage communal : montant à solder **100 000 €**
- rénovation du groupe scolaire : montant à solder estimé à environ **622 000 €**
- les crédits restants en report seront affectés à l'enfouissement des réseaux place du village pour **74 000 €** et la création de WC publics pour **15000 €**

Sécurité routière : Madame BOUCHOU demande au conseil municipal de se prononcer sur un éventuel aménagement de sécurité à l'entrée de la rue des Juifs coté place de la mairie, compte tenu de la vitesse excessive des véhicules et de la présence régulière de jeunes enfants.

La proposition de Monsieur DECEVRE de mettre en place un ralentisseur est acceptée, en espérant que cette solution s'avère suffisante pour sécuriser les lieux.

Maison Moccelin : le conseil municipal donne son accord afin qu'un bornage soit réalisé dans le but de mettre ce bien en vente.

Déjections canines : des kits à l'usage des possesseurs d'animaux vont être installés très prochainement sur la commune. L'information sera relayée par le bulletin d'information du Raz Buisson.

Distributeur automatique de produits non réfrigérés : Madame HALITIM demande l'avis du conseil municipal sur un éventuel projet d'installation d'un distributeur automatique de produits non réfrigérés sur la place du village dans l'ancien local de stockage du comité des fêtes. Sachant que pour aboutir, ce projet nécessite la création d'un branchement électrique et quelques petits travaux d'aménagements, le conseil municipal avant de se prononcer, souhaite qu'un chiffrage lui soit présenté.

Fête des mères : Monsieur GONON précise que la réception donnée par la municipalité se tiendra sur la place du 19 mars 1962 le 26 mai à 18h.

Commémoration du 8 mai : Monsieur GONON rappelle que la cérémonie se tiendra devant le monument aux morts à 11h15.

Date du prochain conseil municipal
lundi 14 mai 2018 à 18h30